



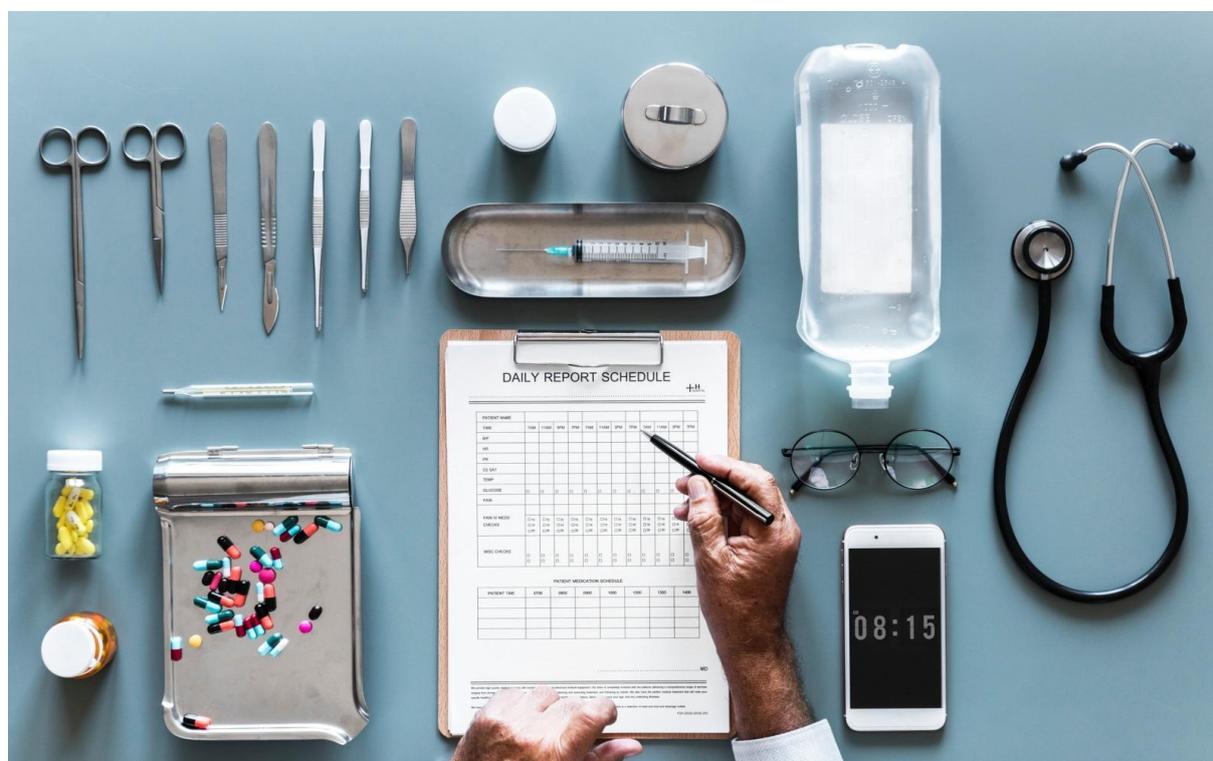
ASSOCIATION POUR LA FORMATION CONTINUE

Route de la Pointe Blanche - BP : 4308
97500 Saint-Pierre et Miquelon
N° de déclaration préalable : 05973155297

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MARCHÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2020



Formation Maritime : Enseignement Médical Niveau 1 et recyclage



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

INTITULÉ :	ENSEIGNEMENT MÉDICAL MARITIME - NIVEAU I
LIEU :	Saint-Pierre, Saint-Pierre et Miquelon – Association pour la Formation Continue
DATES PRÉVUES :	Du 21 au 24 novembre 2020
DURÉE :	Initial et recyclage : 14h réparties sur 3 journées
OBJECTIFS :	<p>Secours médical d'urgence pour les marins - Obligation pour officiers de la marine marchande et de pêche.</p> <p><i>Selon l'arrêté du 29/06/2011, tout marin doit être titulaire au minimum de la formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (ou AFPS). Tout capitaine ou marin lorsqu'il est désigné pour dispenser les soins médicaux d'urgence ou désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux doit être titulaire du certificat d'enseignement médical du niveau à jour correspondant à la navigation effectuée (directive 92 / 29 / CEE du conseil du 31/03/1992).</i></p>
PUBLIC VISÉ :	<p>À bord des navires armés avec un rôle d'équipage et ne disposant pas d'un médecin embarqué, l'assistance médicale en mer est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des personnels désignés pour dispenser les soins médicaux d'urgence• Des personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux <p>Pour être désignés dans l'une ou l'autre de ces fonctions, les personnels doivent avoir acquis un niveau de compétences leur permettant, sous le contrôle du médecin du centre de consultations médicales maritimes, de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord des navires, et ce pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit, en cas de besoin, pris en charge par une structure de soins médicalisée.</p> <p>Le niveau médical exigé diffère selon la jauge et l'éloignement des côtes :</p> <ul style="list-style-type: none">• EM I : pour tout navire de jauge brute inférieure à 200 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 20 milles des côtes.• EM II : pour tout navire de jauge brute inférieure à 500 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes.
EFFECTIF :	De 5 à 10 personnes
SANCTION/ ÉVALUATION :	Certification des Affaires Maritimes
TEXTE DE RÉFÉRENCE :	Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.
CONTENU :	<p>Enseignement médical de niveau I (EM I) - 14 h</p> <ul style="list-style-type: none">• UV-PSC 1 (10 h) : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 Croix-Rouge SPM• UV-HPR (3 h) : Hygiène et Prévention des Risques MGM Centre de Santé, CPS• UV-AMMCT 1 (1 h) : Aide Médicale en Mer - Consultation Télémédicale de niveau I MGM pour le CCMM Toulouse

TARIFS :

- Demandeurs d'emploi, salariés et chefs d'entreprises du secteur privé : cette formation entièrement prise en charge par la Collectivité Territoriale.
- Marins n'entrant pas dans les catégories ci-dessus, consultez-nous pour avoir un devis.

INTERVENANTS

Le Docteur José Ramon CAMPOS, médecin des gens de mer (Centre de Santé de St-Pierre et Miquelon) animera les modules de « Hygiène et Prévention des risques », « Aide Médicale en Mer » et une partie de « Soins élémentaires ».

La Croix-Rouge SPM : un moniteur, choisi en fonction de la disponibilité par rapport à la période, animera la formation PSC1 pour le niveau I.

PLANNING PRÉVISIONNEL* NIVEAU I

Module	Secourisme	Hygiène et Prévention des Risques	Aide Médicale en Mer Consultation Télé médicale
UV	PSC1	HPR	AMMCT
Horaires	Sam : 8h30/12h-13h30/17h Dim : 9h/12h	13h30/16h30	16h30/17h30
Durée	10 h	3 h	1 h
Organisme	Croix-Rouge	MGM : Dr CAMPOS	CCMM Dr CAMPOS
Dates	21 et 22 novembre	24 novembre	24 novembre
Lieu	Local Croix-Rouge	AFC	AFC

* Sous réserve de la disponibilité des intervenants et de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID-19